

question ne fût pas laissée à la discrétion du gouvernement, mais que la subvention devait être votée par le parlement, je compris qu'il était de l'intérêt de mes électeurs, et de ma province, comme des provinces maritimes en général, de voter contre mon honorable ami à cette occasion, et aujourd'hui que le gouvernement a décidé cette question, je suis prêt à appuyer sa ligne de conduite dans cette affaire.

Le but du gouvernement était de construire un embranchement de Harvey à Frédéricton et de là à Moncton, et mon honorable ami a voté en faveur de cette ligne, et maintenant il prétend que le gouvernement commet un crime et cause un tort considérable à Saint-Jean, et qu'il est en train de priver Saint-Jean de tous ces avantages naturels, d'enlever à Saint-Jean son trafic d'une manière peu équitable. Mon honorable ami voudra bien reconnaître qu'il n'y a pas aujourd'hui plus d'opportunité de construire cette ligne qu'en 1885, époque à laquelle il votait en faveur du projet contre lequel il se prononce aujourd'hui. Relativement aux distances, un honorable député dit que le trajet pour se rendre à Halifax ne se trouvera pas abrégé par la création de cette ligne. Tout chacun sait que Saint-Jean se trouve de quelques 270 milles plus rapprochée de Montréal que Halifax, et que, dans ces conditions, si cette ligne n'a pas pour effet de réduire la distance qui sépare Montréal de Halifax, cela ne causera aucun préjudice à Saint-Jean. Je crois que nous ne devrions pas examiner ce projet à un point de vue aussi étroit. Il s'agit d'une question nationale et nous devrions l'examiner à un point de vue purement national. Nous avons déjà voté une allocation considérable en faveur du trafic océanique, et il est de l'intérêt du Canada d'abrèger les distances, autant que possible, entre les différentes parties du pays.

De ce qui concerne Frédéricton, l'honorable député sait qu'aujourd'hui Frédéricton se trouve relié à la Rivière du Loup par la ligne de Témiscouata, et le député junior de Saint-Jean est forcé de reconnaître qu'il y a avantage pour le peuple de Moncton comme celui de la partie est du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse d'avoir l'accès le plus facile de cette ligne qui lui offre d'autres moyens de communication avec l'ouest. Et la preuve qu'avantage il y a, c'est que la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, trouvant que cet arrangement est faisable, vient réclamer sa part des avantages que procurera cette ligne. Si l'embranchement en question n'offrait aucun avantage, j'ai grand peine à m'imaginer que le chemin de fer du Grand-Tronc réclamerait les mêmes avantages sur cette ligne, que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique espère retirer de l'exploitation de cet embranchement. Je ne veux pas dire un mot de plus qu'il ne faut, en dehors des observations que je soumetts à l'examen du comité; je veux cependant répondre à l'allusion faite par l'honorable député de Northumberland à certaines déclarations que j'aurais faites à Halifax et au sein du comité des chemins de fer. Je plaide coupable de n'être pas capable de répéter à l'honorable député les paroles que j'ai prononcées à Halifax, pour la bonne raison que ces paroles sont sorties de ma mémoire; mais s'il fait allusion à ce qui s'est passé en 1887, il est vrai que j'ai dû en parler, cette année-ci. Je soutenais que le chemin de fer canadien du Pacifique devait être tenu de remplir ses promesses, et au sein du comité des chemins de fer, je soutenais qu'il y avait pour lui une obligation morale d'exécuter son contrat. Je suis sûr que sir Charles Tupper, lorsqu'il faisait sa déclaration, et que le ministre des travaux publics, lorsqu'il faisait la même déclaration avaient, tous deux, le droit de supposer que le chemin de fer canadien du Pacifique se trouvait lié par cet engagement.

Le comité se lève pour faire rapport sur la proposition.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je pense que nous ferions mieux de nous arranger de façon à avoir deux séances distinctes demain, parce qu'il y a certains inconvénients à interrompre l'ordre du jour dans le cas de bills d'argent, dans lesquels les différentes phases de la procé-

M. KENNEDY.

ture devraient toujours être réparties entre deux séances séparées.

Sir JOHN A. MACDONALD: Il n'est pas nécessaire de suspendre l'ordre du jour pour les trois lectures d'un bill en une seule séance.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Mais il y a de grands inconvénients à faire les trois lectures des bills d'argent pendant une seule séance.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose que lorsque la chambre s'ajournera, elle s'ajourne jusqu'à 1.30 aujourd'hui.

Motion adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD propose l'ajournement de la chambre.

Motion adoptée; la chambre s'ajourne à 2.25 a. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 30 avril 1889.

L'Orateur prend son siège à une heure et demie.

PRIÈRES.

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS — IMPRESSION DES RAPPORTS.

Sir HECTOR LANGEVIN: Jeudi dernier, la chambre semblait désirer, à la demande de l'honorable député York-Nord (M. Mulock), que le second et le troisième rapports du comité des comptes publics, ainsi que les papiers et documents présentés à la chambre, fussent imprimés immédiatement pour l'usage des membres du parlement. L'honorable député pensait que ces rapports pourraient être imprimés immédiatement de façon à les utiliser en faisant la motion qu'il a présentée à la chambre. On s'aperçut que les imprimeurs avaient tellement d'ouvrage que cet ouvrage ne pourrait pas être fait. C'est pourquoi l'honorable député dut se servir de ces documents sous leur forme manuscrite. La question est de savoir s'il faut maintenant les livrer à l'impression, l'honorable député ayant atteint le but qu'il se proposait. C'est pourquoi, si la chambre n'y voit pas d'objection, je propose que cet ordre soit rescindé. En tout état de cause ces rapports seront imprimés dans les journaux.

M. SOMERVILLE: La dépense de l'impression en vue de les distribuer serait de bien peu d'importance, si on doit les imprimer dans les journaux.

Sir HECTOR LANGEVIN: Les rapports et les dépositions pris par les sténographes pourraient être imprimés.

M. MULOCK: Quelle raison a-t-on pour ne pas imprimer les documents?

Sir HECTOR LANGEVIN: La dépense. Ensuite, ces documents appartiennent au ministère, où on en a besoin, et pendant qu'ils sont en possession de la chambre ils ne peuvent pas être renvoyés au département avant que l'impression ne soit terminée. Les rapports et les dépositions seront imprimés.

M. MULOCK: On se propose simplement d'amender l'ordre primitif en se dispensant d'imprimer la correspondance, et de ne laisser subsister que l'ordre d'imprimer les dépositions et les rapports produits par le département

Sir HECTOR LANGEVIN: Oui.

Motion adoptée.

Sir HECTOR LANGEVIN propose que le second et troisième rapport du comité des comptes publics, avec les dépositions qui les accompagnent, soit imprimés pour l'usage des députés.